



Numéro de l'avis  
de contravention  
**3553673396**

## NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire  
commence le : **10/04/2015**

### ATTENTION !

Le paiement de l'amende correspondant à l'infraction "EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFERIEURE OU EGALE A 50 KM/H" commise le 11/03/2015 à 17h07 entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait de point(s) correspondant, et met fin à l'action publique (article 529 du Code de procédure pénale et article L. 223-1 du Code de la route).

## COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE ?

Pour éviter toute contestation sur la date de règlement, un moyen rapide et sûr : le paiement par carte bancaire ou smartphone.

### MOYENS DE PAIEMENT

donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours pour  
bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire

Date limite de paiement minoré : 10/05/2015  
Date limite de paiement forfaitaire : 09/06/2015

#### Paiement par carte bancaire

- sur le site internet : [www.amendes.gov.fr](http://www.amendes.gov.fr)
- au téléphone au 0811 10 10 10 (coût d'un appel local)

#### Paiement par smartphone

- Téléchargez gratuitement l'application « amendes.gov » sur App Store ou Google Play et scannez le flashcode ci-contre



#### Paiement par carte bancaire ou en espèces

- auprès des débiteurs de tabac agréés « Paiement électronique des amendes » (timbre amende dématérialisé)
- au guichet d'un centre des finances publiques

Important : pour régler selon ces modalités, vous aurez besoin du **numéro de télépaiement complet** ou du **flash code** figurant sur la carte de paiement.

### AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

Date limite de paiement minoré : 25/04/2015  
Date limite de paiement forfaitaire : 25/05/2015

#### Paiement par chèque

- Etablissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public.
- Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence **sans l'agrafer ni la coller**.
- Envoyez le tout, sans autre document, **en utilisant l'enveloppe retour à affranchir**.

#### Paiement par timbre amende

- Collez, sur l'emplacement réservé de la carte de paiement ci-dessous, la partie à envoyer du timbre amende
- Envoyez le tout **en utilisant l'enveloppe retour à affranchir**.

Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

**DANS LES CAS CI-DESSUS,  
DÉTACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT  
CETTE CARTE DE PAIEMENT  
POUR PAYER L'AMENDE**

### CARTE DE PAIEMENT



Date de l'avis : 10/04/2015

DORE NADINE  
DIOGO  
8 RUE CLOS DES CAPUCINS  
21200 BEAUNE

9000

\*

Si vous payez par timbre amende, collez ci-dessous la partie à envoyer du timbre amende.

Afin d'éviter toute erreur, si vous payez par timbre amende, veuillez ne pas effectuer d'autres règlements par chèque dans le même courrier

N° de Télépaiement

33335536733961

Clé

23



CENTRE D'ENCAISSEMENT  
TSA 69089  
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

v13.02.01.02.01 3553673396 CV-202-YE NOT FRFR

33335536733961 23 FSM-T68-554

902020 8352 2824 2/3 1 14 FSM-T68-554